



**SMAEP du Pas des Bêtes**  
Syndicat Mixte d'Adduction  
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 9 décembre 2025

Date de Convocation  
28.11.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 10 heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage  
00.12.2025

Présent(e)s :

Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, BRUN Claudian, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délgué(e)s : 16  
En exercice : 16

Absent excusé :

M. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre).

Présent(e)s : 15  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. CUCULLIÈRES David a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

Délibération 2025-027

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026 (DOB) + Annexe 1 ROB 2026 (Rapport d'Orientations Budgétaires).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1, qui impose la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

**Vu** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB), constituant l'Annexe 1 du présent dossier,

**Considérant** que le SMAEP du PAS DES BÊTES, en tant qu'établissement public intercommunal chargé de la production et de la distribution d'eau potable, doit disposer d'une vision consolidée de ses priorités financières pour assurer la continuité et la qualité du service public ;

**Considérant** que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 répond aux exigences légales et constitue le support préalable au Débat d'Orientation Budgétaires (DOB) ;

**Considérant** que le Débat d'Orientation Budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions légales, permettant aux membres du Comité Syndical d'échanger sur :

- Les choix financiers structurants pour l'année 2026 ;
- La soutenabilité des investissements envisagés ;
- Les prévisions d'évolution tarifaire ;
- L'équilibre général du budget du service public d'eau potable ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

**Décide d'accepter la proposition de Monsieur le Président et se prononce favorablement, à l'unanimité :**

1. **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;
2. **Approuve** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB – Annexe 1) tel qu'il a été présenté ;
3. **Autorise** Monsieur le Président à transmettre et publier le présent Rapport conformément aux obligations du CGCT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

David CUCULLIÈRES,



Le President,

Vincent COLOM